

## Table des matières

### PARTIE I LÉGISLATION

Table des matières de la Loi sur les valeurs mobilières . . . . .	3
Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1 (annotée) . . . . .	7
Table des matières de la Loi sur l'encadrement du secteur financier . . . . .	157
Loi sur l'encadrement du secteur financier, RLRQ, c. E-6.1 (1 à 38, 58.1 à 115.22) (annotée) . . . . .	159
Table des matières de la Loi sur les instruments dérivés . . . . .	213
Loi sur les instruments dérivés, RLRQ, c. I-14.01 (annotée) . . . . .	215

### PARTIE II RÈGLEMENTATION

Table des matières du Règlement sur les valeurs mobilières . . . . .	263
Règlement sur les valeurs mobilières, RLRQ, c. V-1.1, r. 50 . . . . .	265
Table des matières du Règlement sur les instruments dérivés . . . . .	297
Règlement sur les instruments dérivés, RLRQ, c. I-14.01, r. 1 . . . . .	299

### PARTIE III TABLE DE LA JURISPRUDENCE ET INDEX ANALYTIQUE

Table de la jurisprudence de la Loi sur les valeurs mobilières, de la Loi sur l'encadrement du secteur financier et de la Loi sur les instruments dérivés . . . . .	321
Index analytique de la Loi sur les valeurs mobilières, de la Loi sur l'encadrement du secteur financier, de la Loi sur les instruments dérivés, du Règlement sur les valeurs mobilières et du Règlement sur les instruments dérivés . . . . .	341

### PARTIE IV AUTRES RÈGLEMENTS, INSTRUCTIONS ET NORMES

<b>I. Procédure et sujets connexes</b> . . . . .	355
Règlement 11-102 sur le régime de passeport, c. V-1.1, r. 1 . . . . .	357
Instruction générale relative au Règlement 11-102 sur le régime de passeport . . . . .	385
Instruction générale 11-201 relative à la transmission électronique de documents . . . . .	399
Instruction générale 11-202 relative à l'examen du prospectus dans plusieurs territoires . . . . .	405

Instruction générale 11-203 relative au traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires . . . . .	419
Instruction générale 11-204 relative à l'inscription dans plusieurs territoires . . . . .	441
Règlement 14-101 sur les définitions, c. V-1.1, r. 3 . . . . .	451
Règlement 14-501Q sur les définitions, c. V-1.1, r. 4 . . . . .	459
<b>II. Inscriptions et sujets connexes . . . . .</b>	<b>461</b>
Règlement 31-102 sur la base de données nationale d'inscription, c. V-1.1, r. 9 . . . . .	463
Instruction générale relative au Règlement 31-102 sur la base de données nationale d'inscription . . . . .	467
Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites, c. V-1.1, r. 10 . . . . .	469
Instruction générale relative au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites. . . . .	571
<b>III. Placement de valeurs . . . . .</b>	<b>685</b>
Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus, c. V-1.1, r. 14 . . . . .	687
Instruction générale relative au Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus . . . . .	919
Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié, c. V-1.1, r. 16 . . . . .	983
Instruction générale relative au Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié . . . . .	1031
Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable, c. V-1.1, r. 17 . . . . .	1047
Instruction générale relative au Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable . . . . .	1079
Règlement 44-103 sur le régime de fixation du prix après le visa, c. V-1.1, r. 18 . . . . .	1091
Instruction générale relative au Règlement 44-103 sur le régime de fixation du prix après le visa . . . . .	1105
Règlement 45-102 sur la revente de titres, c. V-1.1, r. 20 . . . . .	1109
Instruction générale relative au Règlement 45-102 sur la revente de titres . . . . .	1133
Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus, c. V-1.1, r. 21 . . . . .	1139
Instruction générale relative au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus . . . . .	1287
Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants, c. V-1.1, r. 21.1 . . . . .	1323

TABLE DES MATIÈRES

---

Instruction canadienne 46-201 – Modalités d’entiercement applicables aux premiers appels publics à l’épargne, c. V-1.1, r. 22 . . . . .	1327
Avis 47-201 relatif aux opérations sur titres à l’aide d’Internet et d’autres moyens électroniques . . . . .	1353
<b>IV. Obligations permanentes des émetteurs et des initiés . . . . .</b>	<b>1357</b>
Règlement Q-17 sur les actions subalternes, c. V-1.1, r. 48 . . . . .	1359
Règlement 51-102 sur les obligations d’information continue, c. V-1.1, r. 24 . . . . .	1361
Instruction générale relative au Règlement 51-102 sur les obligations d’information continue . . . . .	1491
Instruction générale 51-201 – Lignes directrices en matière de communication de l’information . . . . .	1521
Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs, c. V-1.1, r. 26.1 . . . . .	1539
Instruction générale relative au Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs . . . . .	1545
Règlement 52-109 sur l’attestation de l’information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, c. V-1.1, r. 27 . . . . .	1551
Instruction générale relative au Règlement 52-109 sur l’attestation de l’information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs . . . . .	1571
Règlement 52-110 sur le comité d’audit, c. V-1.1, r. 28 . . . . .	1597
Instruction générale relative au Règlement 52-110 sur le comité d’audit . . . . .	1609
Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d’un émetteur assujetti, c. V-1.1, r. 29 . . . . .	1615
Instruction générale relative au Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d’un émetteur assujetti . . . . .	1655
Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d’initié, c. V-1.1, r. 31 . . . . .	1671
Instruction générale relative au Règlement 55-104 sur les exigences et dispenses de déclaration d’initié . . . . .	1683
Règlement 58-101 sur l’information concernant les pratiques en matière de gouvernance, c. V-1.1, r. 32 . . . . .	1695
Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance . . . . .	1703
<b>V. Offres publiques et opérations particulières . . . . .</b>	<b>1707</b>
Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d’opérations particulières, c. V-1.1, r. 33 . . . . .	1709
Instruction générale relative au Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d’opérations particulières . . . . .	1739
Règlement 62-103 sur le système d’alerte et questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d’initiés, c. V-1.1, r. 34 . . . . .	1749

Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat, c. V-1.1, r. 35 . . . . .	1771
Avis 62-202 relatif aux mesures de défense contre une offre publique d'achat . . . . .	1815
Instruction générale 62-203 relative aux offres publiques d'achat et de rachat . . . . .	1817
<b>VI. Instruments dérivés . . . . .</b>	<b>1823</b>
Règlement 91-506 sur la détermination des dérivés, c. I-14.01, r. 0.1 . . . . .	1825
Instruction générale relative au Règlement 91-506 sur la détermination des dérivés . . . . .	1827
Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés, c. I-14.01, r. 1.1 . . . . .	1835
Instruction générale relative au Règlement 91-507 sur les référentiels centraux et la déclaration de données sur les dérivés . . . . .	1879
Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés . . . . .	1899
Instruction générale relative au Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés . . . . .	1937
Instruction générale concernant l'autocertification . . . . .	1981
Instruction générale concernant les contreparties qualifiées . . . . .	1987
Instruction générale concernant le produit hybride . . . . .	1989